

Meilleures pratiques de prévention de la fraude

24 façons de protéger votre entreprise

Votre entreprise est-elle bien protégée?

Quel que soit le type d'entreprise, le risque de fraude est toujours présent. Bien qu'il soit impossible de prédire pourquoi ou quand votre entreprise deviendra la cible d'une fraude, il y a beaucoup à faire pour en réduire le risque.

Les Services bancaires commerciaux TD ont réuni les meilleures pratiques auxquelles nos clients ont recours pour protéger leurs opérations financières et leurs rapports avec nous. Nous vous invitons à vous servir de la liste de contrôle qui suit pour déterminer dans quelle mesure votre entreprise est protégée contre la fraude et pour trouver des idées vous permettant d'élaborer un plan de prévention. Vous vous rendrez compte que nombre des pratiques dont il y est question peuvent être adoptées aisément et à peu de frais.

De plus, nos spécialistes des services de gestion de fonds seront ravis de collaborer avec vous. Nous pouvons vous aider à cerner vos besoins et vous fournir de l'information sur les produits et services que nous sommes en mesure d'offrir à votre entreprise en matière de prévention de la fraude.

Conciliation

1. Conciliation quotidienne : Conciliez vos opérations bancaires chaque jour, y compris tous les débits et crédits sur tous les comptes. Ces données peuvent être téléchargées aisément dans votre ordinateur en quelques minutes.

2. Paie positive avec concordance du bénéficiaire : Transmettez à la banque une copie de votre registre d'émission de chèques comportant les renseignements sur les bénéficiaires. Les chèques reçus chaque jour peuvent être contrôlés, et les éléments sans correspondance, notamment les modifications de nom de bénéficiaire, peuvent vous être signalés aux fins d'une action immédiate.

3. Relevés bancaires de fin de mois : Examinez chaque élément de votre relevé. Informez la banque si vous ne recevez pas votre relevé à la date habituelle. Si un élément figurant sur votre relevé ne correspond pas à vos dossiers, vous devez en aviser la banque dans un délai de 30 jours. Examinez vos chèques ou vos images de chèques pour vous assurer que le nom du bénéficiaire, l'endossement du chèque ou d'autres aspects importants n'ont pas été falsifiés.

Émission de chèques

4. Émission de chèques centralisée : Ne laissez pas de chèques entre les mains de personnes non autorisées.

5. Mise sous clé des chèques : Mettez sous clé dans des endroits distincts et sécuritaires tous les chèques non émis, les timbres de signature et les bons de commande de chèques.

6. Renforcement des mesures de sécurité : Contrôlez votre stock de chèques, depuis l'impression et l'émission jusqu'à la signature et à l'envoi. En outre, vérifiez le stock de chèques fréquemment et à l'improviste.

7. Papier d'impression de chèque : Le choix du papier est important. Insistez pour obtenir un papier de qualité afin de maximiser la protection contre les risques de fraude. Notre fournisseur de chèques, Davis + Henderson, offre de nombreuses caractéristiques de pointe en matière de sécurité, notamment :

- les microcaractères;
- la protection contre les agents chimiques;
- les fibres fluorescentes et les messages à l'encre de sécurité;
- les hologrammes;
- l'icône de cadenas;
- un motif métallisé.

8. Numéros de série MICR : Utilisez des numéros de série, ces derniers étant désormais obligatoires sur tous les chèques de comptes commerciaux de TD Canada Trust.

9. Impression des chèques : À l'impression et au traitement des chèques :

- utilisez des caractères de 10 points ou plus;
- ne laissez pas d'espace libre sur la ligne du bénéficiaire;
- évitez d'utiliser des enveloppes à fenêtre.

Substituts aux chèques

10. Paiement des comptes de services publics : Payez les comptes réguliers en mode électronique. Les services bancaires par Internet peuvent faciliter les paiements postdatés.

11. Paiements des taxes : Payez la TPS et la TVH, et effectuez d'autres paiements complexes de taxes au moyen d'un service de production de déclaration et de paiement par Internet.

12. Cartes de crédit : Encouragez les fournisseurs à accepter les cartes de crédit pour tout montant inférieur à 5 000 \$. Vous pouvez éliminer les petits chèques, économiser des frais et, avec certaines cartes, accumuler des récompenses.



13. Chèques de paie : Reliez votre logiciel de traitement de la paie à un service de transfert électronique de fonds (TEF) afin de déposer la paie directement dans les comptes des employés. Ou encore, informez-vous au sujet de Ceridian^{MD}. Ils peuvent s'occuper de l'ensemble des fonctions de paie et de dépôt direct à votre place.

14. Paiement des fournisseurs : Un outil de consolidation des créiteurs peut servir à payer en mode électronique les fournisseurs qui exigent l'envoi d'une preuve de paiement par télécopieur, par courriel ou par échange de données informatisé (EDI).

15. Traités bancaires : Les traités bancaires perdus peuvent être remplacés, mais l'original reste toujours valide. Pour les paiements en dollars US ou autre devise, songez plutôt à utiliser le virement par câble.

16. Virements par câble manuels : Le téléphone et le télécopieur ne constituent pas des modes sécuritaires de communication d'instructions. Utilisez plutôt un service de virement en ligne assorti de fonctions de sécurité, notamment les dispositifs d'authentification et les gabarits de destinataires.

17. Paiement préautorisé : En autorisant vos créanciers à débiter automatiquement votre compte, vous pouvez gérer votre trésorerie puisque vous savez exactement quand les paiements seront effectués.

Dépôt

18. Comptes de dépôt locaux : Éliminez les comptes de dépôts locaux utilisés par vos bureaux régionaux. Utilisez plutôt le dépôt direct dans un compte central et vérifiez-en l'activité chaque jour.

19. Services de case postale : Demandez à vos clients de poster leurs paiements à une case postale tenue par une banque. Cette approche haute sécurité permet habituellement de rentrer dans ses frais grâce à l'impartition et à l'automatisation du processus de saisie des données.

20. Effets retournés : Utilisez des tampons d'endossement qui permettent clairement de diriger les effets retournés vers le compte de votre choix.

21. Services aux commerçants : Sachez que les factures non signées de carte de crédit correspondant à des ventes faites au téléphone ou par Internet ne constituent pas un paiement final. Les contrats ou autres documents ne constituent pas une preuve pour les achats réglés avec une carte de crédit. Assurez-vous, en tout temps, de ranger vos factures dans un endroit sécuritaire et d'exercer un contrôle vigilant sur le matériel de point de vente, qui peut aussi faire l'objet d'une utilisation frauduleuse.

Comptabilité

22. Séparation des fonctions : Les responsables de la préparation et de la signature des chèques doivent être différents de ceux qui s'occupent de la conciliation avec le relevé bancaire. Mettez vos chèques payés sous clé.

23. Comptes spéciaux : Ouvrez des comptes distincts pour séparer notamment les virements entrants et les petits chèques très nombreux.

24. Vérification de sécurité : Nous recommandons de faire faire une vérification complète par un comptable professionnel, y compris un examen approfondi de vos mesures de sécurité.

L'occasion fait le larron. Éliminez les occasions de fraude et vous ferez déjà beaucoup pour vous protéger. Si l'on songe aux pertes financières, à l'interruption du cours normal des affaires et à la perte de confiance des clients que peut occasionner tout incident de fraude, on se rend compte que la mise en œuvre de ces meilleures pratiques est bien peu cher payé pour se protéger. Communiquez avec votre directeur des relations-clients, Services bancaires commerciaux TD dès aujourd'hui pour vous renseigner sur les nombreux services que nous pouvons vous offrir afin de vous aider à lutter contre la fraude.

Pour de plus amples renseignements sur la prévention de la fraude, veuillez communiquer avec votre directeur des relations-clients, Services bancaires commerciaux TD.

Pour en savoir davantage sur les services de gestion de fonds, visitez le www.servicesbancairescommerciaux.com ou communiquez avec votre directeur des relations-clients, Services bancaires commerciaux TD.

Pour trouver le Centre bancaire commercial TD de votre région, composez le 1 800 450-7316.

Les produits et services dont il est question dans la présente brochure peuvent être modifiés sans préavis, et certaines restrictions ou certains frais peuvent s'y appliquer.

Veuillez vous reporter aux Conventions de services bancaires aux entreprises pour obtenir des détails sur les modalités régissant votre relation bancaire avec nous.

La présente brochure fournit un aperçu général de certaines des meilleures pratiques de prévention de la fraude, mais ne donne aucun conseil précis à l'égard de vos besoins ou de votre situation.

^{MD} Ceridian est une marque de commerce déposée de Ceridian

